



Compte rendu de l'atelier
LA CHARENTE ET SES AFFLUENTS
du 4 novembre 2010

Animateurs : BONNEFOY Lucile/GHECO (paysagiste urbaniste), MARCOTTE Rémi/APY (paysagiste)

Présents : ADAM Mélanie (CREN), BESSON Guy (Sté de pêche de Châteauneuf), BLANCHET Maxime (Charente Nature), BONELLI Annick (SPPEF), Frédéric BOURINET (Mairie St-Cybardeaux), Mme DESSEM (OT Grande Champagne), DUTREY Alexandre (Mairie de Saint-Simeux), Mme FREMONT (les Essacs de St-Simeux), GADRAS Jean-Pierre (la Gaule cognaçaise), GALDEANO Robert (la Gaule cognaçaise), FAURIE Pascal (Mairie Sigogne), GARANDEAU Françoise (Pays Ouest Charente), M. HUGERAUD (Comité départemental de cyclotourisme), MARCEAU Bernard (Mairie St-Même-les-Carrières), MONJOU Guy (FDC 16/CREN), PAYNAUD Alexandra (Mairie de Bouteville), Mme SALLE (Randonneurs du cognaçais), SOUCHARD Chantalle (OT de Châteauneuf), TEXIER Jean-Claude (Mairie St-Sulpice-de-Cognac), THILLOU André (CRPF), TRÉNY Joël (Mairie St-Simeux/Pays Ouest Chte), VANDEVOORDE René (Association de protection et de défense du bois de portail), VIOLET Amandine (Pays Ouest Charente)

Excusés : GOUBARD Michel (OT Cognac), GUIET Jean-Pierre (Mairie Malaville), JANKOWSKI Micheline (Mairie Sigogne), Maisons Paysannes de Charente, PELLETANT André (OT Cognac)

REMARQUES PRÉALABLES :

M. TRENAY introduit la séance par la lecture du mot du Président du Pays. Ce dernier rappelle que le paysage participe à l'identité, au sentiment d'appartenance culturelle. Il est souvent utilisé comme support de communication avec le grand public. Il participe à la valorisation économique du Pays, par le biais de l'activité et des emplois générés.

La charte paysagère permet de faire prendre conscience de la nécessité de protéger et mettre en valeur les paysages du Pays et de la qualité exceptionnelle de certains de nos paysages.

PRÉSENTATION DU PAYS ET DE SES PAYSAGES

Après avoir présenté rapidement les fondements des paysages du Pays en évoquant sa géologie, pédologie et topographie, la classification des entités paysagères a été présentée aux membres de cet atelier.

La carte des entités ne suscita aucune remarque ni question de la part des membres de l'atelier.

L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA CHARENTE

La vallée de la Charente condense à plusieurs titres le paysage. Elle est le trait d'union entre toutes les entités paysagère du Pays de Cognac.

Elle réunit en un même lieu les composantes physiques essentielles du territoire naturel que sont le relief, l'eau et les formes diverses de végétation étagée des rives aux rebords des plateaux. La vallée accueille trois grandes agglomérations et constitue le cadre de vie d'une proportion importante de la population du Pays. Elle a un statut d'effigie paysagère pour le Pays.

Une synthèse de l'évolution de la vallée de la Charente au cours des siècles et des transformations paysagères ont été présentées. En une phrase, le fleuve Charente est passé d'une activité industrielle et commerciale à une activité de loisirs. L'évolution de l'occupation agricole a été également exposée : les cultures de maïs et les peupleraies sont omniprésentes alors que les prairies liées au pâturage ont disparu.

Les 5 sous-unités paysagères de la vallée de la Charente ont été identifiées et illustrées par des blocs-diagrammes et des coupes :

- *Le Val d'Angoumois* : la Charente et ses nombreux bras forment une vallée large. Très sinueuse et faiblement aménagée, elle n'est pas navigable.
- *La Charente à l'aval d'Angoulême* : la Charente forme de nombreuses boucles jusqu'à Châteauneuf-sur-Charente. Elle se divise ensuite en deux bras et sa vallée s'élargit.
- *Le Val de Jarnac* : la Charente et ses nombreux bras forment une vallée large, aux coteaux peu abrupts. Fortement aménagée, elle est aujourd'hui encore navigable.
- *La Charente à l'amont de Cognac* : la Charente forme une vallée resserrée à partir de Bourg-Charente. Elle devient urbaine en traversant Cognac.
- *Le Val de Saintonge* : la vallée s'élargit à la sortie de Cognac et forme le val de Saintonge. Les coteaux sont bien marqués.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Une carte du réseau hydrographique du Pays Ouest Charente a été présentée. Elle montre les parcours de la Charente et ses nombreux affluents.

Les principales caractéristiques de la vallée de l'Antenne et celle du Né ont été énoncées :

- *Vallée de l'Antenne* : petite rivière à courant moyen et de bonne qualité bordée d'aulnaies, de frênaies, de roselières inondables et parcourue par un dense chevelu de bras secondaires.
- *Vallée du Né* :
 - la haute vallée qui abrite une rivière à nombreux bras, bordée d'une végétation ligneuse (aulnaies, frênaies, peupleraies) : paysage bocager,
 - le cours moyen marqué par un paysage de vastes champs voués à l'agriculture intensive (céréales notamment).

LES USAGES DANS LA VALLÉES

- **Agriculture** :
 - Maïsiculture/grandes cultures (augmentation suivie d'une stabilisation dans les années 2000)
 - Viticulture
 - Elevage (relictuel) : fort déclin de l'activité d'élevage, diminution des surfaces en prairie
 - Culture des plants (greffons) de vignes

- **Sylviculture :**
 - Boisements
 - Plantations de peupliers
 - Exploitation de bois de chauffe (frêne, saule) marginale : probable regain à prévoir
- **Pisciculture :**
 - Projet d'activité piscicole sur la Charente.
- **Activités industrielles :**
 - Activités liées au Cognac
 - Carrières
- **Chasse :**
 - Petit gibier, gibier d'eau, chevreuil et sanglier
- **Pêche :**
 - Pêche à la truite (Antenne), au silure, brochet (Charente) : activité de moins en moins importante (-30% de pêcheurs en 15 ans). De moins en moins d'anguilles.
- **Randonnée et autres loisirs :**
 - Randonnée assez développée (richesse du patrimoine paysager, naturel et bâti)
 - Quelques sites de baignade sur la Charente
 - Escalade et activités motorisées marginales mais en augmentation (quad, motocross...)
 - Canoë
- **Tourisme fluvial :**
 - Activité importante, en essor. Location de bateaux...

LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

▸ Ecluses

Au XVIII^{ème} siècle, le plan général de Turgot établit 19 écluses entre Cognac et Angoulême

▸ Essacs

Les Essacs, situés sur une digue, permettaient de pêcher les anguilles. Les pêcheurs arrivaient à la tombée de la nuit en bateau sur l'Essac. Ils attachaient un filet se terminant par un bourgnon (une sorte de cage en osier de forme cylindrique) et levaient la pelle pour permettre au courant de s'engouffrer dans le filet. Ils piégeaient ainsi les anguilles qui descendaient le courant pour partir se reproduire dans la mer des Sargasses.

▸ Moulins

Ils sont très nombreux dans les différentes vallées du Pays. Patrimoine industriel.

▸ Lavoirs

Il existe de nombreux lavoirs dans les vallées des affluents de la Charente. Leur état est très variable : certains ont été restaurés et retrouvent des usages contemporains différents de l'usage initial. À partir de 1852, une loi faisait obligation à chaque hameau d'avoir son lavoir.

- **Les gués et les coués**

Dès le Moyen-Âge, les habitants de la vallée, aidés par des moines d'origine hollandaise, ont tenté d'endiguer la trop grande présence de l'eau par des gués pour la traverser et des canaux pour l'évacuer.

Le passage d'un canal sur un ruisseau naturel s'appelle un "coué" en saintongeais, mot peut-être issu du german 'ka' pour dire "s'écouler"... et les résidents disent un siphon. Il en existe une dizaine dans la vallée.

- **Belles demeures**

Les coteaux de la vallée de la Charente sont occupés par de nombreuses demeures (XIX^{ème}) qui offrent des points de vue remarquables sur la Charente. Intérêt architectural de ces demeures.

- **Ponts**

Le territoire du Pays, parcouru par de nombreux cours d'eau, les ponts sont nombreux. Ce sont des points stratégiques qui permettent de découvrir les cours d'eau, parfois peu perceptibles dans le paysage. Par ailleurs, certains ponts présentent un intérêt patrimonial évident.

- **Etc.**

PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

- **Les protections existantes :**

- Natura 2000
- ZNIEFF
- PPRI
-

- **Biodiversité :**

- Importante variété d'habitats naturels : humides, boisés, secs, prairiaux, aquatiques
- Importante diversité d'espèces animales : mammifères semi-aquatiques, chiroptères, libellules, papillons, coléoptères, poissons, reptiles
- Grande valeur patrimoniale de certains habitats ou espèces : vison d'Europe, Rosalie des alpes, etc.

Enjeux :

- Préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Occupation équilibrée milieux naturels/milieux anthropisés
- Exigences écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Limitation des perturbations des milieux et du dérangement des espèces par les activités de loisirs

- **L'écoulement de l'eau :**

L'urbanisation, l'artificialisation des berges, les captages d'eau, l'irrigation, la suppression des arbres, haies, la suppression des prairies, etc. peuvent avoir des conséquences sur l'écoulement et la qualité de l'eau. L'écoulement de la Charente et de ses affluents est globalement de plus en plus rapide.

Conséquences :

- Crues plus fréquentes ?
- Etiages sévères (assecs)
- Des écoulements de plus en plus rapides

Enjeux :

- Fonctionnement « plus naturel » de l'hydro-système. Il faut retrouver des zones tampon.

LA CULTURE DU MAÏS ET DES PEUPLIERS DANS LES VALLÉES

- › Historiquement dans la vallée : lin, chanvre et cultures maraîchères
 - Pâturage
 - Taillis de frênes
 - Peupliers
- › Actuellement :
 - Peupleraie
 - Cultures du maïs
 - Quelques rares prairies

Conséquence : fermeture des paysages.

REMARQUES DES PARTICIPANTS À CET ATELIER :

- › Le Fossé du Roy et l'Étang du Solençon

Mme GARANDEAU rappelle l'histoire du Fossé du Roy et de l'étang qui occupait un grand secteur du Pays Bas.

Le Pays Bas était très marécageux, l'eau s'écoulait très lentement. Afin d'assainir la zone, le Comte Jean d'Orléans, grand-père de François 1^{er}, fit construire un empellement pour retenir les eaux (la bonde), 100 m avant le confluent avec la Charente et un immense étang fut créé, alimenté par le Fossé du Roy. Cet étang devait alimenter Cognac en poissons tous les vendredis. Le Fossé du Roy permettait d'assécher les terres marécageuses du Pays Bas, secteur de production de fruits. Au nord, l'étang ne dépassait pas la voie romaine. La bonde fut supprimée à la fin du XIX^{ème} siècle et l'étang disparut, sauf durant les hautes eaux de la Charente.

- › Les frayères, les gravières

Les associations de pêcheurs signalent que de nombreuses frayères (brochets) ont disparu. Un projet de récréation d'une frayère est en cours à Montignac. Sur la Soloire, les frayères à brochets demeurent, de l'embouchure jusqu'au marais de Nercillac.

De nombreuses gravières ont également disparu. Les pêcheurs trouvent que l'on régule trop les inondations. L'eau ne monte plus dans les frayères. Celles-ci ont besoin d'ensoleillement et ne sont pas compatibles avec les peupleraies. M. THILLOU nuance ces propos et précise que les zones de frayères ne sont pas des sites adaptés à la plantation de peupleraies.

Toutes les frayères et gravières de l'Antenne ont été recensées. Des tentatives de récréation de gravières ont été réalisées sur l'Antenne.

L'eau de la Charente et de ses affluents reste poissonneuse. Cependant, le type d'espèce a évolué. La truite sauvage a disparu, notamment à cause des assecs. La population d'anguilles a fortement diminué également. Or, ces anguilles étaient importantes dans l'économie et la culture du Pays. Certaines espèces sont à nouveau présentes, comme le goujon et le barbot. Cette réapparition serait liée à l'amélioration de la qualité de l'eau.

› Les assecs

Les assecs sont de plus en plus nombreux sur les affluents de la Charente, notamment sur le Né. L'augmentation du nombre d'assecs serait liée à la canalisation de nombreux cours d'eau et à la suppression de la végétation sur les rives.

Mme GARANDEAU note qu'il n'y a pas d'assecs sur l'Antenne, côté Charente. L'Antenne présente des assecs en amont, en Charente-Maritime.

› Peupleraies/Culture du maïs

M. THILLOU explique que les surfaces des peupleraies sont en recul depuis 1999 (tempête). Toutes les parcelles qui ont subi des dégâts liés à la tempête n'ont pas été replantées. Il n'y a pas eu d'augmentation de surface depuis 1999. Il rappelle par ailleurs que les cultures de peupliers nécessitent que peu de produits chimiques (utilisation limitée dans l'espace et le temps). Des itinéraires populicoles ont été retenus dans le cadre du DOCOB Natura 2000.

Les cultures de maïs sont de plus en plus importantes dans les vallées. Les sols sont adaptés à ce type de culture. Les agriculteurs doivent laisser une bande de 5 mètres minimum non cultivée en bord de rivière).

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre les peupleraies, les cultures de maïs et les zones de prairie. La charte pourra définir des secteurs dans lesquels il est nécessaire d'avoir des zones tampon.

› Entretien des berges, des cours d'eau

Le SYMBA (SYndicat Mixte pour l'étude de la gestion et de l'aménagement du Bassin de l'Antenne) précise qu'un travail sur la remise en état des différents bras est en cours sur l'Antenne. Ce projet pourra être consulté par les bureaux d'études.

Les pêcheurs mettent également en cause les curetages des rivières. Le SYMBA précise que des progrès ont été faits dans ce domaine et que les méthodes de curetage utilisées par les syndicats de bassins sont beaucoup plus réfléchies et respectueuses des cours d'eau.

Les participants insistent sur la dégradation des rives. Celles-ci reculent. Une réflexion sur l'entretien des berges et la consolidation, par l'usage de plantes adaptées notamment, pourrait être menée dans le cadre de la charte paysagère.

› Chemin de halage

Le projet du Conseil Général sur la création d'une voie verte entre Angoulême et Saintes inquiète de nombreux participants (pêcheurs, propriétaires...). Les inquiétudes portent sur les accès (notamment pour les pêcheurs), la question de la propriété, la fréquentation plus importante dans la vallée, etc.

M. TRENAY précise qu'une réunion doit avoir lieu prochainement (CG16, CdC) et que des éléments seront transmis sur les projets en cours. Les paysagistes précisent que la charte peut être l'occasion de donner des orientations qui pourront être prises en compte dans ce projet de voie verte.